0/443

20 novembre 1935

Monsieur A. Lemoine, 5, rue de Tombouctou, P a r i s 18e

Monsieur,

Nous avons été très heureux d'être informés par M. Huisman, Directeur général des Beaux-Arts, de ce que par une lettre du 11 octobre de cette année vous avez consenti à collaborer à la grande exposition Courbet qui aura lieu avec le concours du Ministère de l'Instruction Nationale de France et sous le haut patronage du Président des Ministres M. Pierre Laval et de M. le Ministre de l'Education Nationale, dans les salles du Musée des Beaux-Arts de Zurich. Le jour de l'inauguration de cette exposition, qui durera du 14 décembre jusqu'au commencement du mois de février, étant proche, nous vous prions de vouloir bien nous signaler la somme à laquelle nous avons à assurer la toile

"Les Récits de la Grand'Mère de Salvan
ou les soeurs de Courbet à Flagey"

que vous voulez bien nous confier. Dès que nous la connaîtrons nous informerons nos sociétés d'assurance de sorte que l'assurance soit en vigueur à partir du moment où la toile est livrée à notre expéditeur, jusqu'à son retour chez vous après la fin de l'exposition. L'expédition dont les frais aller et retour sont à la charge de notre Musée, devra se faire grande vitesse, port dû, avec la prescription formelle "en douane à Zurich", ce qui évitera un arrêt de l'envoi à la frontière suisse; il passera immédiatement à Zurich où les formalités de douane se feront sous nos yeux au moment du déballage de la toile, comme pour le retour lorsque celle-ci sera remise dans sa caisse pour rentrer chez vous.

A Paris nous avons chargé la maison Robinot au Grand Palais des Champs-Elysées de l'expédition aller et retour; elle